

A joindre à la demande de permis d'urbanisme dans le cas d'unités PEB neuves, d'unités PEB rénovées lourdement et d'unités PEB rénovées simplement avec architecte

Les références législatives

Ce formulaire résulte de l'application de l'Ordonnance du 2 mai 2013 (CoBrACE) et de ses arrêtés d'exécution qui transposent la directive 2010/31/UE. Ces textes sont disponibles sur le site de Bruxelles-Environnement.

Les exigences PEB

Toute unité PEB doit respecter des exigences en fonction de sa nature des travaux, de son affectation et des éventuelles dérogations.

Les procédures PEB à ce stade du projet

- Transmettre une proposition PEB avec la demande de permis d'urbanisme à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme.
- Transmettre une notification PEB de début des travaux au plus tard 8 jours avant le début des travaux :
 - à Bruxelles-Environnement dans le cas d'un projet contenant :
 - des unités PEB neuves (UN) et/ou des unités PEB rénovées lourdement (URL/UAN)
 - des unités PEB de natures des travaux différentes dont au moins une URS
 - à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme dans le cas d'un projet contenant uniquement des unités PEB rénovées simplement (URS)
- Transmettre une déclaration PEB au plus tard 2 mois soit après la réception provisoire des travaux, soit après la fin des travaux :
 - à Bruxelles-Environnement dans le cas d'un projet contenant :
 - des unités PEB neuves (UN) et/ou des unités PEB rénovées lourdement (URL/UAN)
 - des unités PEB de natures des travaux différentes dont au moins une URS
 - à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme dans le cas d'un projet contenant uniquement des unités PEB rénovées simplement (URS)

CADRE 1 - DONNÉES ADMINISTRATIVES

Données du projet

Adresse : Rue Jules Emile Raymond, 4
Auderghem, 1160

Demandeur du Permis d'Urbanisme

Dénomination ACP AUTEUIL c/o Vemer & Gérard ASSOCIES
Numéro d'entreprise : 0698.655.663
Représenté(e) par : Mr Vemer -
Adresse : Avenue Joseph Van Genegen, 1A
Woluwe-Saint-Pierre 1150 - Belgique
Email : -

Architecte

Dénomination nicolas lesens srl
Numéro d'entreprise : 0673.948.872
Représenté(e) par : Mr Lesens Nicolas
Adresse : Avenue Winston Churchill, 11 33
Uccle 1180 - Belgique
Téléphone : 02/203.11.64
Email : nl@nicolaslesens.be

PROPOSITION PEB

Conseiller PEB

Nom : Mr Gorlier Michaël
 Numéro d'agrément : PEBPP-001013835
 Adresse : Clos de Lancey, 2
 Waterloo 1410 - Belgique
 Téléphone : 0474/67.67.46
 Email : michaelgorlier@audit-energy.be

CADRE 2 : ANALYSE PEB DU PROJET

2.1 Bâtiments et locaux hors réglementation PEB

Des bâtiments ou locaux peuvent être exclus du champ d'application de la réglementation PEB (CoBrACE 2.2.1)

Absence de bâtiments ou de locaux exclus de la réglementation PEB

2.2 Division du projet

Bâtiment b1 (957,26 m² plancher)*

Rue Jules Emile Raymond, 4 - 1160 Auderghem

Nom de l'unité PEB	Boite	Affectation	Nature des travaux	Surface plancher (m ²)	Surface de déperdition thermique				Toutes les installations techniques sont placées et/ou remplacées	
					Totale (m ²)	Rénovée neuve-reconstruite		Neuve-Reconstruite		
						m ²	%	m ²		%
A0G Appartement RDC Gauche	RDC Gauche	Habitation individuelle	URS	106,96	198,87	19,28	9,69	0,00	0,00	Non
A0D Appartement RDC Droite	RDC Droite	Habitation individuelle	URS	80,10	115,94	11,22	9,68	0,00	0,00	Non
A1G Appartement 1er Gauche	1er Gauche	Habitation individuelle	URS	106,96	87,23	17,92	20,54	0,00	0,00	Non
A1D Appartement 1er Droite	1er Droite	Habitation individuelle	URS	92,38	40,36	10,27	25,45	0,00	0,00	Non
A2G Appartement 2ème Gauche	2ème Gauche	Habitation individuelle	URS	106,96	87,23	17,92	20,54	0,00	0,00	Non
A2D Appartement 2ème Droite	2ème Droite	Habitation individuelle	URS	92,38	40,36	10,27	25,45	0,00	0,00	Non
A3G Appartement 3ème Gauche	3ème Gauche	Habitation individuelle	URS	106,96	148,24	78,93	53,24	0,00	0,00	Non
A3D Appartement 3ème Droite	3ème Droite	Habitation individuelle	URS	92,38	68,43	38,33	56,01	0,00	0,00	Non
A4 Appartement 4ème	4ème	Habitation individuelle	URS	113,23	217,85	195,93	89,94	0,00	0,00	Non
PC Parties Communes	-	Parties Communes	URS	58,95	45,31	16,42	36,24	0,00	0,00	Non



PROPOSITION PEB

*La surface des volumes non protégés est comprise dans la surface du bâtiment

2.3 Surfaces plancher des unités PEB du projet

Surface plancher des unités PEB neuves (UN):	0,00 m ²
Surface plancher des unités PEB assimilées à du neuf (UAN):	0,00 m ²
Surface plancher des unités PEB rénovées lourdement (URL):	0,00 m ²
Surface plancher des unités PEB rénovées simplement (URS):	957,26 m ²

Surface plancher totale des unités:	957,26 m ²

2.4 Conseiller PEB

Un conseiller PEB a été désigné mais n'est pas requis

2.5 Etudes de faisabilité

Aucune étude de faisabilité n'est requise

2.6 Biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde

Pour les biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde, l'autorité délivrante peut déroger de façon totale ou partielle aux exigences PEB (CoBrACE Art. 2.2.4 §4)

Le projet ne comprend pas de bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde.

2.7 Dérogations aux exigences PEB

Les demandes de dérogation peuvent être introduites jusqu'à la notification PEB du début des travaux auprès de l'autorité délivrante (CoBrACE Art. 2.2.4 §1 à 3)

Absence de dérogation

2.8 Exigences par unité PEB

Ce tableau présente les exigences à respecter pour chaque unité PEB en fonction des données encodées

Bâtiment b1 (957,26 m ² plancher) Rue Jules Emile Raymond, 4 - 1160 Auderghem							
Unité PEB	Nature des travaux	U/R	BNC	CEP	Etech	Ventil	Surch
A0G Appartement RDC Gauche	URS	●	-	-	-	-	-
Dérogation:		-	-	-	-	-	-
A0D Appartement RDC Droite	URS	●	-	-	-	-	-
Dérogation:		-	-	-	-	-	-



PROPOSITION PEB

Unité PEB	Nature des travaux	U/R	BNC	CEP	Etech	Ventil	Surch
A1G Appartement 1er Gauche Dérogation:	URS	● -	- -	- -	- -	- -	- -
A1D Appartement 1er Droite Dérogation:	URS	● -	- -	- -	- -	- -	- -
A2G Appartement 2ème Gauche Dérogation:	URS	● -	- -	- -	- -	- -	- -
A2D Appartement 2ème Droite Dérogation:	URS	● -	- -	- -	- -	- -	- -
A3G Appartement 3ème Gauche Dérogation:	URS	● -	- -	- -	- -	- -	- -
A3D Appartement 3ème Droite Dérogation:	URS	● -	- -	- -	- -	- -	- -
A4 Appartement 4ème Dérogation:	URS	● -	- -	- -	- -	- -	- -
PC Parties Communes Dérogation:	URS	● -	- -	- -	- -	- -	- -

CADRE 3 - IMPACT PEB SUR LE RESPECT DES PRESCRIPTIONS URBANISTIQUES

Description des mesures (éléments liés à l'énergie et au climat intérieur) envisagées dans le cadre du COBRACE (Livre 2 Titre 2) ayant un impact sur le respect des prescriptions urbanistiques applicables à la demande de PU

Aucun impact du respect des exigences PEB sur le respect des prescriptions urbanistiques

CADRE 4 - DETAILS DES EXIGENCES PEB POUR LES URS

Exigences U

Les parois rénovées du VP doivent respecter les exigences suivantes:

Parois	Valeurs U
valeur U maximale admissible pour les toitures et plafonds du VP	0,24 W/(m².K)
valeur U maximale admissible pour les murs en contact avec l'extérieur ou un espace adjacent non chauffé	0,24 W/(m².K)



CADRE 5 - ANNEXES ET SIGNATURES

Liste des annexes

Néant

Signature

Je soussigné, Mr Vemer -, demandeur du permis d'urbanisme

- déclare avoir pris connaissance des exigences PEB et des procédures PEB d'application
- certifie que les renseignements repris au présent formulaire sont sincères et exacts

Date :

Signature :

Le présent formulaire est à joindre à la demande de permis d'urbanisme

